

# Problème résiliation numéricable - restitution matériel

Par pam54, le 26/01/2012 à 21:33

Bonjour,

J'étais abonné numéricable (Télévision) depuis plusieurs années.

J'ai enregistré ma résiliation sur le site internet puis envoyé le courrier type proposé par eux avec AR.

J'ai reçu l'AR mais je n'ai jamais reçu de confirmation de résiliation.

J'ai rappeller au moins sept fois le service client pour qu'on me fasse parvenir le papier afin de restituer mon décodeur.

A chaque fois la personne du plateau me dis qu'elle fait ré-envoyer un courrier mais je ne reçoit jamais rien.

Ma résiliation sera effective le 1er février (et dans 15 jours adieu la caution de 75 euros ...)

La dernière personne que j'ai eu au téléphone me dis que je peux ramener mon décodeur dans la BOUTIQUE NUMERICABLE (elle ma donner l'adresse). Mais je suis méfiant ...ne vais-je pas me faire jeter par le gars de la boutique numéricable, car je n'ai pas de confirmation de résiliation ?

Quelqu'un a-t-il déjà eu ce problème avec eux et qu'a-t-il fait.

Merci

# Par pat76, le 27/01/2012 à 17:58

**Bonjour** 

Vous ramenez le matériel à la boutique Numéricable avec une copie de votre lettre de résilition et l'accusé de réception.

Arrangez-vous pour être accompagné par une personne qui filmera et enregistrera discrètement votre entretien avec la personne qui vous recevra.

## Par pam54, le 27/01/2012 à 18:31

Bonjour,

Vous avez déjà fait ça?

C'est des coup à se faire fracasser mon camescope...

Et à quoi servirait le film?

Α+.

# Par pat76, le 28/01/2012 à 11:44

**Bonjour** 

Pourquoi un caméscope alors qu'il est possible de filmer discrètement avec un téléphone mobile.

Le film servirait en cas de litige à prouver devant une juridiction que vous vouliez rendre le matériel et que cela a été refusé par une agence de Numéricable.

### Par chaber, le 28/01/2012 à 12:19

bonjour

vous exigez un reçu daté à en-tête descriptif du matériel remis.